Nations Unies

S/PV.7761



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7761e séance

Jeudi 25 août 2016, à 15 heures
New York

Président :	Mme Adnin	(Malaisie)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Stehelin
	Japon	M. Okamura
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation au Libéria

Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2016/706)

16-26918 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Trente-deuxième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2016/706)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Libéria à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les orateurs suivants à participer à la présente séance : M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, et M. Joakim Vaverka, représentant du Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et Chargé d'affaires de la Mission permanente de la Suède auprès de l'ONU.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/620, qui contient le trente-deuxième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Je donne maintenant la parole à M. Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : Le 1er juillet, le Libéria a franchi une étape historique en assumant la pleine responsabilité de sa sécurité. Je félicite le Gouvernement et le peuple libériens pour le succès du transfert des compétences en matière de sécurité, conformément aux attentes du Conseil de sécurité. Je félicite les institutions libériennes et les partenaires internationaux pour leur leadership et leur engagement, qui ont rendu possible cette étape importante.

Il appartient maintenant aux Libériens de faire preuve de l'appropriation et de la responsabilité nécessaires pour veiller à ce que les investissements considérables réalisés dans la mise en place des institutions de sécurité ne soient pas perdus, à ce que cette réalisation serve de base à une poursuite plus ciblée et plus déterminée des efforts visant à renforcer leurs capacités et leur professionnalisme, et à ce que l'exécution des activités en suspens dans le cadre du Plan du Gouvernement libérien pour le transfert des attributions de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) reste sur la bonne voie.

À l'issue du processus de transfert des compétences en matière de sécurité, la situation au Libéria est restée globalement calme. La MINUL a suivi de près la performance des institutions chargées de la sécurité et a en conséquence ajusté ses propres actions. Cela a également appelé à un examen de la nature et de la forme que prendront l'assistance et la coopération entre le Gouvernement, d'une part, et la MINUL et les autres partenaires internationaux, d'autre part, sur la base du rôle manifeste de premier plan des acteurs libériens et de l'appui continu et calibré des acteurs internationaux. C'est pourquoi des consultations sont en cours entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes sur la version révisée du cadre institutionnel de cette coopération.

Dans l'intervalle, la MINUL continue de consolider les acquis des dernières années et de faire progresser le développement des structures, des cadres et des mécanismes de responsabilisation en matière de sécurité et de justice. Cela comprend la formation et l'encadrement des hauts responsables, l'aide à la rédaction de textes législatifs, de politiques et de procédures opérationnelles permanentes, et l'appui à la décentralisation des services de sécurité. Par exemple, grâce à la formation technique et à l'assistance logistique fournies par la MINUL, la Police nationale libérienne a ouvert cinq divisions chargées des normes professionnelles dans les comtés afin de décentraliser les services de sécurité de Monrovia. La MINUL a également fourni un appui pour l'élaboration de projets de règlements administratifs en vue de la mise en oeuvre des lois relatives à la police et à l'immigration, une fois celles-ci promulguées.

Après la prise en main des responsabilités en matière de sécurité, le Gouvernement devra redoubler d'attention et d'énergie pour maintenir les progrès réalisés et mettre en oeuvre les éléments restants de son plan de transition. Je crains, toutefois, que cela ne sera pas possible sans l'appui continu de la communauté internationale. Les défis sont encore complexes et trop nombreux pour que le Libéria puisse les relever seul.

Au cours de la période récemment écoulée, le Libéria a indéniablement continué à réaliser des progrès en matière de sécurité et de consolidation de la paix. Certaines lois importantes, comme la loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions, ont été

adoptées et promulguées par la Présidente. Des lois relatives à la Police nationale libérienne et aux services d'immigration ont également été adoptées, mais leur promulgation a été retardée en raison de certains désaccords qui persistent sur un certain nombre de clauses. Le Gouvernement a présenté au Parlement un projet de code de justice militaire homogène. Ce projet de code prévoit un cadre juridique pour l'autorité juridictionnelle, l'administration de la justice et le droit à une procédure régulière au sein des forces armées du Libéria. Je ne saurais trop insister sur l'importance d'accélérer l'approbation et la promulgation de ces lois indispensables pour maintenir les progrès accomplis sur le transferts des compétences en matière de sécurité.

De même, la loi contre les violences familiales, adoptée par la Chambre des représentants en juillet, n'a pas encore été approuvée par le Sénat. La version actuelle de la loi exclut malheureusement la disposition portant interdiction des mutilations génitales féminines. Le groupe parlementaire des femmes ne recueille toujours pas l'appui de la majorité au Parlement pour interdire cette pratique. De plus, les projets de loi sur l'office foncier et les droits fonciers, des éléments clefs du processus de réconciliation, n'ont toujours pas été adoptés. Fait positif, le projet de loi tant attendu sur les collectivités locales, qui est un élément clef de la mise en œuvre du programme de décentralisation a été déposé au Parlement en juillet.

De plus, le climat politique général au Libéria continue de subir les retombées du rapport de Global Witness, publié en mai, qui accuse de corruption de hauts responsables. Ces allégations ont déclenché de fortes réactions publiques et, entre autres conséquences, ont entraîné une impasse marquée par des tensions à la Chambre des représentants, la majorité de ses membres continuant d'exiger la démission du Président de la Chambre, un des responsables impliqués dans le rapport. L'impasse a conduit les membres de la Chambre opposés au Président à boycotter les sessions ordinaires de la Chambre, et le Président de la Chambre a à son tour accusé la Présidente de comploter pour le démettre de ses fonctions. L'impasse a de fait bloqué le fonctionnement normal de la Chambre et abouti à des sessions parallèles organisées par les camps adverses en présence de la police sur les routes de la capitale. À l'extérieur de l'Assemblée nationale, les partisans de chaque camp ont organisé des manifestations, qui, heureusement, n'ont donné lieu à aucun incident grave lié à la sécurité.

Une des conséquences graves que pourraient avoir les affrontements politiques internes au sein de l'Assemblée nationale serait un retard dans l'adoption du budget national pour l'exercice fiscal 2016-2017, qui comprend le financement de la Commission électorale nationale et des activités préparatoires, notamment celles liées à la sécurité pour les élections présidentielle et législatives prévues en octobre 2017. Il faut également examiner cela dans le contexte d'un durcissement des conditions socioéconomiques dû à des perspectives économiques de plus en plus sombres, ce qui a amené le Gouvernement à mettre en place des mesures d'austérité, à revoir à la baisse le budget de l'année en cours et à proposer une baisse supplémentaire de 11 % dans le budget proposé pour le prochain exercice.

La semaine dernière, le Gouvernement a également annoncé la fermeture de plusieurs stations de radio – Voice FM, Radio Lib 24 et Shata FM – au motif qu'elles n'ont pas respecté les réglementations fiscales et les dispositions réglementaires relatives à l'octroi de licences. Les groupes d'opposition considèrent que, par ces fermetures, le Gouvernement tente de museler l'indépendance des médias. Un des partis d'opposition, la Coalition panlibérienne, a accusé la Présidente et le Gouvernement de chercher à avantager de manière injuste le Parti de l'unité – le parti au pouvoir – afin d'influer sur les résultats des élections qui auront lieu en 2017 en réduisant au silence les médias indépendants et en cherchant à écarter les opposants politiques, en particulier le Président de la Chambre des représentants, en raison de leurs vues critiques. La MINUL a activement encouragé le règlement rapide de ces affaires par l'application équitable des dispositions réglementaires pertinentes.

La situation actuelle, qui laisse à désirer, doit être réglée sans tarder pour faire en sorte que l'attention et les ressources soient concentrées sur les priorités nationales essentielles. Cela est d'autant plus urgent que l'Assemblée nationale devrait suspendre sa session à la fin du mois. La majorité des membres de la Chambre des représentants, qui tiennent des sessions distinctes, ont écrit à la Présidente pour demander le report d'un mois de la suspension.

Au Libéria, comme partout ailleurs dans le monde, la prévention d'un conflit ne peut être efficace que dans le cadre de transformations sociales, politiques et économiques plus larges et du respect de l'état de droit. Je reste donc préoccupé par l'absence de progrès d'ensemble faits pour s'attaquer aux causes profondes

des divisions et de l'exclusion au Libéria. L'incapacité de s'employer avec autorité à obtenir la réconciliation et le retard pris dans des changements structurels, tels la réforme foncière et la décentralisation, sont inquiétants pour les perspectives du pays en matière de paix et de sécurité.

Les tendances à la division et à l'exclusion sont une nouvelle fois apparues dans le processus de révision constitutionnelle, sous la forme de la proposition 24 visant à proclamer que le Libéria est une nation fondée sur les principes chrétiens, et de la proposition 6 qui vise à accorder la nationalité libérienne en fonction de la race, ce qui a créé des tensions considérables bien que la Présidente ait rejeté ces propositions, parmi d'autres. J'ai ouvert le dialogue avec des membres de l'Assemblée nationale et des représentants religieux et traditionnels locaux pour apaiser les tensions et promouvoir l'importance de la préservation et de la consolidation de la diversité du Libéria ainsi que du respect des normes et règles internationales.

Ces derniers mois, dans le cadre de mes échanges avec les responsables publics, je n'ai cessé d'appeler à un dialogue constructif pour surmonter les divergences de vues et axer de nouveau les efforts sur des questions nationales. J'ai également établi des contacts avec tous les partis politiques, représentants des médias, chefs religieux et traditionnels et associations de femmes pour aborder les questions politiques et celles liées à la gouvernance et à la sécurité à l'approche des élections qui auront lieu en 2017. J'ai également insisté sur l'importance de discours politiques de qualité, l'unité nationale et le fait que tous les acteurs politiques doivent respecter les lois et réglementations électorales. J'ai exhorté les partis politiques à montrer la voie et à s'engager à faire campagne de manière pacifique, à assurer une solide instruction civique et à promouvoir la représentation équitable des femmes dans les processus politiques de prise de décisions.

Toutes les parties que j'ai rencontrées ont exprimé une ferme volonté d'assurer le déroulement pacifique des élections et ont reconnu leur responsabilité à cet égard. Leurs principales préoccupations avaient trait à la transparence du processus électoral et aux risques de fraude, à l'utilisation des ressources publiques pour la campagne de partis politiques et à la capacité de la Police nationale libérienne d'assurer la sécurité. Le Gouvernement a également pris des mesures pour mobiliser les partis politiques concernant le déroulement des élections. Plus tôt dans le mois, le Ministre de la justice a invité les dirigeants de tous les partis politiques pour débattre du rôle qu'ils doivent jouer et de la responsabilité qu'ils doivent assumer pour que les élections soient pacifiques et crédibles. Je continuerai d'encourager des échanges plus solides entre le Gouvernement et les autres acteurs politiques afin de garantir un climat pacifique au Libéria, en particulier durant la période électorale.

Au moment où les bons résultats obtenus dans le cadre de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria nous amènent à adapter notre présence, et où le pays se prépare à sa prochaine transition politique importante, de nombreux Libériens se disent préoccupés par la perspective du retrait de la MINUL et l'absence possible d'appui de l'ONU durant les élections. Les acteurs nationaux s'accordent à dire que les prochaines élections seront une épreuve cruciale pour la stabilité, la démocratie et le développement au Libéria. Par conséquent, le Libéria et la communauté internationale ne doivent pas perdre de vue le chemin encore difficile vers une paix durable dans le pays et la région, qui exigera un ferme engagement à long terme de tous les acteurs concernés, du Conseil de sécurité en particulier.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zarif de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Vaverka.

M. Vaverka (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invité à présenter un exposé au Conseil de sécurité au nom de la Commission de consolidation de la paix. Je présenterai aujourd'hui les principales activités menées par la Commission ces derniers mois ainsi que les prochaines priorités pour cet automne.

Je saisis d'abord cette occasion pour saluer la rétrocession au Gouvernement libérien, le 30 juin, des compétences en matière de sécurité, et l'en féliciter. Un objectif d'étape important a été atteint cet été, et je tiens à féliciter l'opération de maintien de la paix au Libéria, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), de l'appui qu'elle n'a cessé d'apporter durant la transition.

En mai, le Gouvernement libérien et la Commission de consolidation de la paix ont lancé la version révisée de la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria. Elle recouvre les actions que le Gouvernement et la Commission de consolidation de la paix doivent entreprendre en priorité au fil des deux prochaines années. Je suis convaincu

que cette déclaration sur des engagements réciproques constitue un fondement robuste pour nos travaux à l'appui des efforts de consolidation de la paix durant une période de transition cruciale pour le Libéria.

Dans la déclaration sur des engagements réciproques, la Commission s'engage à continuer de fournir un appui dans les domaines de la promotion de la réconciliation nationale, du développement du secteur de la sécurité et du renforcement de l'état de droit. Je suis heureux de noter que les responsables libériens se sont régulièrement référés à la déclaration sur des engagements réciproques lors de la récente visite effectuée au Libéria par le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Macharia Kamau, du Kenya. Cela traduit un sentiment véritable d'appropriation collective et une volonté sincère de mettre en œuvre ces engagements sans délai.

En plus des trois domaines que je viens de mentionner, la Commission de consolidation de la paix entend donner suite aux échanges qu'elle a eus avec des interlocuteurs nationaux s'agissant de la bonne gouvernance, de la création d'emplois, de l'égalité de traitement des groupes ethniques et religieux, et de la nécessité de renforcer la confiance entre le secteur de la sécurité et les citoyens. La Commission a également conclu son déplacement sur une réaffirmation de son engagement à intensifier sa collaboration avec les institutions financières internationales. Je voudrais évoquer deux secteurs auxquels la Commission va accorder une attention particulière dans les prochains mois.

Premièrement, nous allons nous pencher tout spécialement sur les préparatifs des élections présidentielle et législatives prévues en 2017. Cela inclut des échanges avec les parties prenantes nationales, telles que la Commission électorale nationale et la Commission de la gouvernance, afin d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour que les élections soient menées à bonne fin et contribuent à la poursuite de la consolidation démocratique. En réglant en amont des facteurs critiques, la Commission de consolidation de la paix sera en mesure, nous l'espérons, de favoriser des mesures préventives allant de la mise en place de mécanismes efficients et rapides pour le règlement des différends à l'institution de modalités de communication régulière entre les forces de sécurité et le public. En outre, la Commission insistera sur l'importance de la participation des femmes, des jeunes et de la société civile tout au long du processus électoral.

Deuxièmement, la Commission observera de très près la réconciliation. Comme le note le rapport du Secrétaire général (S/2016/706), le programme de réconciliation nationale accuse toujours du retard. Nous savons que, pour que le Libéria soit prospère et stable dans les années à venir, il sera important de continuer à consolider le tissu social et la cohésion de la société. Le Gouvernement libérien a qualifié la réconciliation de processus multidimensionnel visant à surmonter les clivages sociaux, politiques et religieux, à panser les blessures physiques et psychologiques infligées par la guerre civile et à confronter et redresser les torts historiques et structurels. Ce processus va droit au fait s'agissant d'éliminer les causes profondes du conflit, et nous restons très attachés à aider les autorités libériennes dans cette quête.

À L'automne, d'importantes décisions vont être prises par le Conseil de sécurité concernant l'avenir de la présence des Nations Unies au Libéria. En amont de ces délibérations, et en application de son mandat consultatif, la Commission de consolidation de la paix attend avec intérêt de fournir des conseils succincts et ciblés sur les besoins et priorités à long terme en matière de consolidation de la paix. Le Président de la formation Libéria se rendra au Libéria en début d'automne pour consulter le Gouvernement, les parties prenantes nationales et les acteurs internationaux.

Dans la déclaration sur des engagements réciproques, la Commission promet d'organiser un forum de parties prenantes sur le Libéria qui examinera les priorités en matière de consolidation de la paix à cet égard. Nous nourrissons l'espoir que ces recommandations viendront compléter les informations que le Conseil obtient d'autres entités du système des Nations Unies et, en définitive, contribueront à aider l'ONU et la communauté internationale à élaborer une planification stratégique exhaustive pour une transition sans heurt et couronnée de succès.

Pour terminer, je voudrais rappeler ce que nous avons déjà dit. Il n'y aucune raison que le système des Nations Unies ou la communauté internationale fournisse à la consolidation de la paix un appui qui repose sur une approche fragmentée. À mesure que la MINUL poursuit son retrait, c'est à nous qu'il incombe de faire en sorte que l'intérêt international pour le Libéria ne faiblisse ni pendant la période de transition ni au-delà, s'agissant de mobiliser aussi bien un appui financier qu'un accompagnement politique. Les résolutions sur la consolidation de la paix qui ont été

adoptées au printemps donnent des orientations claires et insufflent une dynamique robuste à cet égard. La Commission attend avec intérêt de poursuivre son étroite collaboration avec le Conseil de sécurité pour aider le Libéria à poursuivre sur la voie de la consolidation de la paix dans les années à venir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Vaverka de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Libéria.

M. Brown (Libéria) (*parle en anglais*) : C'est au nom de ma présidente et de mon pays reconnaissants que je voudrais remercier le Conseil de sécurité de son appui à la transformation en cours du Libéria. L'assistance au maintien de la paix et de la sécurité que nous a apportée le Conseil par le biais de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été indispensable à la stabilité et au progrès du Libéria, ainsi qu'à la sécurité et la stabilité de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Nous exhortons le Conseil à ne pas relâcher l'attention et l'appui qu'il accorde au Libéria tandis que nous nous efforçons de consolider cette paix que nous chérissons.

Le 1er juillet, c'est avec fierté que le Gouvernement libérien repris l'intégralité des responsabilités relatives à la sécurité de notre pays. Meurtris par une longue guerre et échaudés par une longue histoire de méfiance, il est compréhensible que certains Libériens aient montré moins d'enthousiasme et d'optimisme que d'autres devant cette rétrocession des compétences en matière de sécurité. Pour autant, nous allons, ensemble, continuer d'œuvrer à un avenir de paix, de sécurité et de prospérité partagée, dont nous savons qu'il ne dépend en définitive que de nous-mêmes.

Nous remercions M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé et de ses indéfectibles engagement et dévouement tout au long de cette période. De même, nous remercions le représentant de la Commission de consolidation de la paix de l'exposé qu'il a présenté au nom de la Commission. Reconnaissant à la Commission de son engagement sans faille, le Gouvernement libérien reste déterminé à honorer la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria, et exhorte la communauté internationale à en appuyer la mise en œuvre.

Le Gouvernement libérien tient également à assurer le Conseil et la communauté internationale tout entière de sa détermination renouvelée à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la paix, la sécurité et la stabilité du pays. Nous avons bien conscience des liens précieux qui nous unissent à cet égard à notre sous-région, et nous continuerons donc de veiller à la sécurité et à la stabilité de nos voisins. C'est avec un dévouement sans faille que nous prenons nos responsabilités à cet égard.

C'est pourquoi, en dépit de prévisions de croissance économique très affaiblies par l'épidémie dévastatrice d'Ebola et l'effondrement des prix de nos principaux produits d'exportation, nous continuons d'accorder, dans la mesure de nos moyens, priorité et appui aux institutions de sécurité pertinentes, en les poussant à œuvrer de concert avec les diverses communautés pour garantir la pérennité de la paix et de la sécurité dans notre pays.

À cette fin, la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation ont continué, entre autres mesures de sécurité, de recruter, former et déployer des agents dans de nombreuses régions du pays. Le système judiciaire fait l'objet d'une réforme visant à en améliorer l'accès et la confiance du public, et il est également étendu aux autres régions du pays.

Tandis que nous continuons de reconstruire notre nation, toujours reconnaissants de l'appui de nos partenaires, nous savons bien que la détermination du Gouvernement et la résilience des Libériens sont indispensables pour pouvoir poursuivre sur la voie de la consolidation de la paix que nous avons choisie. Le Gouvernement a continué de faire la preuve de sa volonté politique, et les Libériens restent très motivés à cet égard.

Toutefois, le ralentissement économique actuel a pour effet de fragiliser notre capacité de pleinement mettre en œuvre certains des programmes qui permettraient de stimuler nos efforts en vue de la réalisation de nos objectifs. Je pense notamment à l'accélération du rythme de la réforme du secteur de la sécurité ainsi qu'au lancement de programmes de réconciliation, à la décentralisation, à l'emploi des jeunes et à la réforme des collectivités locales. Face à ces graves difficultés budgétaires, nous avons continué à prendre un certain nombre de mesures d'austérité, tout en intensifiant notre lutte contre la corruption afin de lutter contre les abus et la gabegie, de garantir la transparence et la responsabilité et de trouver parmi nos ressources limitées celles qui peuvent être redirigées de

manière à nous permettre de poursuivre les réformes et de mettre en œuvre les programmes nécessaires.

En octobre 2017, des élections législatives et présidentielle se tiendront au Libéria. Le succès de ces élections, autrement dit des élections perçues comme libres, crédibles et régulières par les Libériens et par la communauté internationale, sera déterminant pour consolider la paix au Libéria ainsi que la transformation démocratique du pays. Le Gouvernement libérien a conscience de l'importance de ces élections et est déterminé à faire en sorte que le processus et les résultats soient ouverts, participatifs, crédibles, libres et réguliers. Nous prions instamment le Conseil d'appuyer cette entreprise cruciale.

À l'heure actuelle, il y a 23 partis politiques enregistrés; ils sont tous membres du Comité consultatif interpartis, une instance en pleine expansion qui rassemble les partis politiques soucieux de travailler avec la Commission électorale nationale et d'autres acteurs compétents pour continuer de rechercher des moyens de coopérer et des solutions afin de maintenir une atmosphère pacifique avant, pendant et après les élections.

Parallèlement, l'impasse à la Chambre basse, essentiellement due à l'inculpation du Président de la Chambre pour corruption, devrait être prochainement résolue et les législateurs vont pouvoir accorder toute l'attention voulue à l'adoption de textes de loi d'une importance capitale pour les élections et l'ensemble de nos efforts de consolidation de la paix. Parmi ces textes, deux portent respectivement sur la possibilité d'un référendum sur les changements proposés à la Constitution et sur la redéfinition des droits fonciers et autres droits connexes, ce qui garantira, pour la première fois dans le pays, le droit des familles et communautés autochtones de posséder les terres sur lesquelles elles ont toujours vécu; droits qui iront bien au-delà des droits des occupants sans titre.

Aujourd'hui, en dépit des difficultés qui s'accumulent, le Libéria est un pays sûr et stable. Il évolue progressivement. Après un passé marqué par la guerre, nous travaillons à la paix; après un passé marqué par la peur, nous faisons l'apprentissage de la liberté; après un passé marqué par le désespoir, nous retrouvons l'espérance. Même si c'est souvent difficile, nous trouvons la force de regarder en face les tragédies qui émaillent ce sombre passé et nous sommes déterminés à ce qu'elles ne se reproduisent pas. Nous sommes résolus à faire nôtre la promesse d'un avenir plus radieux ensemble.

Que les choses soient claires : nous nous attaquons à de nombreuses incertitudes et questions complexes, afin d'enraciner une culture de gouvernance et de changement démocratiques. La tâche est rendue encore plus difficile par le manque de moyens humains et institutionnels. Pourtant, nous gardons espoir et sommes de plus en plus en paix avec nos voisins, ce qui est rassurant. Notre détermination est inébranlable, et nous avons la chance de pouvoir compter sur notre esprit de résilience pour surmonter les défis quand bien même on prédit notre chute.

Signe de reconnaissance manifeste du renouveau libérien, pour la première fois depuis la création de cette organisation sous-régionale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a récemment fait l'honneur au Gouvernement et au peuple libériens de leur confier la présidence en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. La présidence de l'Union du fleuve Mano a également été confiée à notre pays. Nous ne prenons pas ces responsabilités à la légère.

Mais nous avons effectivement besoin de la compréhension et de l'appui du Conseil, ainsi que de la compréhension et de l'appui de nos partenaires internationaux, particulièrement à l'heure où nous nous efforçons de mettre en place une société plus libre, plus juste, plus équitable, plus tolérante, plus responsable et plus démocratique – une société nouvelle qui respecte les différences, qu'elles soient sexuelles, religieuses, tribales ou politiques, et qui donne à chacun sa chance, sans discrimination. Nul doute que le chemin sera long, mais nous sommes déterminés, en tant que peuple, à atteindre notre but.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 40.